Image not found or type unknown

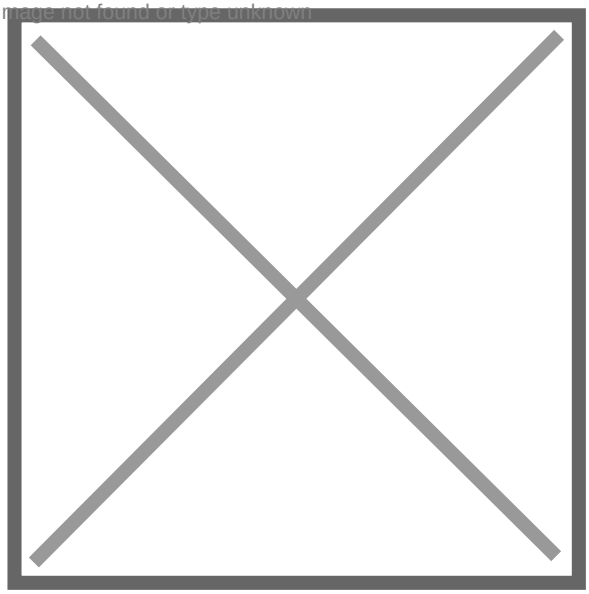

Rachat nue propriété et usufruit par héritier

Par **goucha**, le **13/01/2018** à **10:48**

Bonjour,

En tant qu'héritier réservataire de mon père, encore vivant , est-ce que je peux (de son vivant) racheter la nue-propriété détenue par mes deux soeurs ainsi que la nue-propriété détenue par mon père qui ne détiendrait, alors, plus que l'usufruit sur la totalité d'une maison ?

Si la maison est estimée valant x euros.

Comment se calcule la part que j'aurai à verser à chacun ?

Par **Lag0**, le **13/01/2018** à **10:58**

Bonjour,
Bien sur, vous pouvez racheter les parts des autres afin de détenir la totalité de la nue-propriété.
Le prix que vous aurez à payer, c'est le prix auquel les autres voudront bien vous vendre...

Par **Visiteur**, le **13/01/2018** à **12:20**

Bjr,
Imaginons que votre père a plus de 81 ans
Sans connaissance du prix, cela représente 80% de valeur nue-propriété.

Si votre père a la moitié du bien, 40% à lui acheter
Vous et vos soeurs 40%/3 = 13.33% soit 26% à acheter à vos soeurs.
Mais seront-elles d'accord, sachant qu'au décès du papa, leur droit est sur la pleine propriété et non sur 80% ???

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés